

Québec, le 3 mars 2022

Monsieur Éric Girard  
Ministre des Finances  
390, boulevard Charest Est  
Québec (Québec), G1K 3H4

**Objet : Renouvellement de la convention collective entre l'Agence du revenu du Québec et Les avocats et notaires de l'État québécois pour la convention collective pour la période 2020-2023**

Cher collègue,

Par la présente, nous vous informons que, le gouvernement et Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) ont conclu une entente de principe visant les avocats et notaires de la fonction publique représentés par LANEQ pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2023 (Entente fonction publique).

Dans la foulée de cette entente et aux fins du renouvellement de la convention collective entre l'Agence du revenu du Québec (ARQ) et LANEQ (Convention collective), nous vous confirmons qu'une demande de mandat comportant les modalités suivantes fera l'objet d'une recommandation au Conseil du trésor pour approbation :

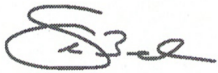
1. Que la Convention collective soit prolongée jusqu'au 31 mars 2023, sous réserve des adaptations nécessaires;
2. Que les taux de l'échelle de traitement pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 soient majorés des mêmes paramètres généraux d'augmentation que ceux octroyés aux avocats et notaires de la fonction publique représentés par LANEQ, sous réserve des adaptations jugées nécessaires par le Secrétariat du Conseil du trésor;
3. Que les primes et les rémunérations additionnelles soient octroyées, le cas échéant, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, conformément à ceux octroyés aux avocats et notaires de la fonction publique représentés par LANEQ, sous réserve des adaptations jugées nécessaires par le Secrétariat du Conseil du trésor;

...2

4. Que les ajustements octroyés en application des paragraphes 2 et 3 précédents s'appliquent considérant les modifications et contreparties équivalentes;
5. Que les contreparties afférentes à celles convenues dans l'Entente fonction publique en ce qui a trait au règlement des recours soient également consenties.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



SONIA LEBEL

c. c. M<sup>e</sup> Édith Lapointe, Négociatrice en chef du gouvernement du Québec  
Mme Chrystine Tremblay, Présidente-directrice générale de l'ARQ  
M<sup>e</sup> Marc Dion, Président de LANEQ